

Compte rendu du conseil municipal du lundi 7 février 2022

Ouverture de la séance du conseil municipal : 18h05

Philippe THOMAS est désigné secrétaire de séance.

Présents : Marc LIOTARD, Philippe THOMAS, Colette LORME, Jean-Paul FAURE, Annkatrin JEPSEN, Yves CHAUVIN.

Procurations : Jérôme ROUX à Marc LIOTARD
Alain BERHAULT à Colette Lorme

Absente : Marie-Chantal MARCEL

18H07 – Signature de la feuille de présence

Echanges entre la commission jeunes et le conseil municipal :

Présentation des participants.

Ils nous exposent les projets souhaités : un city-stade, une salle des jeunes, un agrandissement de l'aire de jeux, une piste de bosses pour les VTT en bas du terrain de foot des Sources (demande d'aides aux parents) ...

Les jeunes souhaiteraient transformer l'ancienne salle des archives en salle pour les jeunes. Plusieurs possibilités pour la gestion de cette salle :

- soit déclaration à Jeunesse et Sport avec un salarié formé
- soit pas de déclaration si réservée aux jeunes rochois. La réglementation impose un adulte responsable

Rassemblements souhaités : les mercredis, les weekends et les vacances solaires.

Séparation des horaires entre les primaires et collégiens/lycéens.

Réponse de M. le maire sur la salle des jeunes : pour l'utilisation de l'ancienne salle des archives, une fois qu'elle sera rénovée, il n'y a pas de projet précis pour l'instant. On est seulement en train de trouver un lieu de stockage pour ce qu'il y a à l'intérieur. Il faut également nommer un référent et formaliser les éléments à travers des procédures.

Annkatrin JEPSEN précise que cette salle ne pourrait pas être réservée qu'aux jeunes. Il faudrait fixer des jours d'utilisation, par exemple les mercredis et samedis. Elle informe que la salle devrait être vidée à partir du 12 mars.

M. le maire rajoute que des travaux sont à réaliser (toilettes, lavabo, isolation, toiture, électricité...). Il propose d'utiliser la salle des associations dans un premier temps.

Une visite de la salle des associations est proposée pour le mercredi 9 février à 15h00. Annkatrin JEPSEN s'en occupe.

Faute de participants, le Conseil Municipal des jeunes s'est transformé en Commission Jeunes pour les enfants de la commune de 8 à 18 ans. Cette commission sera animée par deux élues : Annkatrin Jepsen et Colette Lorme et par 3 jeunes : Margot Riuz, Noémie Vilain et Vincent Koehler.

La création de cette commission Jeunes est validée par la totalité du Conseil Municipal.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du lundi 10 janvier 2022 : sans remarque, il est adopté à l'unanimité (8/8).

1 – Aire de jeux – Subvention DETR :

La commune de Roche Saint Secret – Béconne a un projet pour aménager et rénover l'aire de jeux pour enfants.

Le coût prévisionnel total de cet investissement est estimé à 29 502 € HT.

La commune a sollicité l'aide financière des services de l'État (DETR), de la région et du département.

Adoptée à l'unanimité

2 - Schéma directeur d'eau potable / Schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) – Autorisation à consulter des bureaux d'études et sollicitation des financements :

M. le Maire présente le plan de financement prévisionnel global du projet qui est évalué à 59 494.50 € HT dont 4 950 € d'aléas. Le reste à charge communal (20% du montant prévisionnel) est de 11 898.90 € HT. L'estimation globale des dépenses comprend :

- ✓ Pour le schéma directeur d'eau potable
 - 25 500 € HT pour l'étude,
 - 18 000 € HT pour les travaux associés au besoin de l'étude
 - 3 725 € HT pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage,
 - 4 350 € HT pour les aléas
- ✓ Pour le schéma de DECI
 - 6 500 € HT pour l'étude
 - 819.50 € HT pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage
 - 600 € HT pour les aléas

Adoptée à l'unanimité

3 – SACEM – Adhésion 2022 :

M. le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à la SACEM pour l'année 2022. Il propose de reprendre le même forfait qu'en 2021. Le coût de ce forfait sera au maximum de 300 €. Adoptée à l'unanimité

4 - Parcelle B 496 – Achat et bornage :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'achat de la parcelle B 496, sise Route de Nyons et reliant la route départementale au Chemin des sept Fonds.

Le prix d'achat de la parcelle B 496 est de 1 000 €.

Un premier devis a été demandé au Cabinet Valentin et Associés de Nyons (Géomètre-Expert). Le montant du devis est de 1 230 € HT soit 1 476 € TTC.

La décision est reportée au prochain conseil municipal après la visite du terrain par les élus.

19h17 : arrivée de Jérôme ROUX

Présentation du projet de mise en place d'une centrale photovoltaïque au sol sur un terrain communal (parcelle B 702)

Un premier projet pour ce terrain avait été soumis à la commune par la société Enercoop. La réglementation devant évoluer, il avait été décidé de différer la réponse.

Une autre rencontre avec les représentants de la SAS Centrales villageoises de La Lance et de la société Acoprev a eu lieu pour évoquer le projet de centrale photovoltaïque sur le terrain communal du Darut. Cette réunion a permis d'envisager un projet d'autoconsommation collective. La SAS Centrales villageoises de La Lance est prête à porter ce projet : environ 4 000 m² de panneaux seraient installés.

Les préalables à toute étude concernant ce projet sont :

- Que le service environnement de la DDT accepte l'installation de panneaux photovoltaïques sur la parcelle envisagée
- Qu'une dérogation pour que la distance séparant les deux participants les plus éloignés soit portée à 20 km.

Les délibérations prises à ce sujet pourront servir à M. le Maire et au président de la S.A.S. Centrales villageoises de La Lance lors de leur rencontre avec le service environnement de la DDT de la Drôme.

5 - Centrale photovoltaïque au sol – Demande d'extension dérogatoire du périmètre à 20 km pour une opération d'autoconsommation collective

Les membres du conseil municipal demandent qu'une dérogation soit sollicitée auprès du ministre chargé de l'énergie afin que la distance séparant les deux participants les plus éloignés soit portée à 20

km (au lieu de 2 km) et, le cas échéant, que la puissance cumulée soit portée à 5 MW (au lieu de 3 MW en France métropolitaine) pour le projet de Centrale photovoltaïque au sol pour une autoconsommation collective situé sur la commune de Roche Saint Secret – Béconne. Ils autorisent M. le maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

6 - Centrale photovoltaïque au sol - Classement de la parcelle B 702 en terrain dégradé

M. le maire souhaiterait que la parcelle B 702, propriété de la commune, supportant actuellement la station d'épuration du village soit classée terrain dégradé afin de pouvoir y installer une centrale photovoltaïque au sol destinée à l'autoconsommation collective.

Adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

- Commission urbanisme : les demandes ont été traitées jusqu'à maintenant en réunion d'adjoints le lundi matin. Il faut les traiter en réunion urbanisme le lundi à 11h30 lorsque nécessaire. Alain BERHAULT viendra consulter les dossiers par avance en mairie et explicitera son avis.

- Réunion des commissions finance et voirie à programmer.

- Réunion bilan conseil municipal le lundi 21 février à 18h00.

Fin du conseil à 20h07.

Le Maire,
Marc LIOTARD

Les conseillers municipaux



